

SPORTCULTURE 21th

VECTEUR D'AMBITIONS CITOYENNES



Manifeste des enfants du 21^{ème}

Considérant que, dans le « Principe 7 » de la déclaration des droits de l'enfant, il est stipulé que : « *L'enfant doit avoir toutes possibilités de se livrer à des jeux et à des activités récréatives, qui doivent être orientés vers les fins visées par l'éducation; la société et les pouvoirs publics doivent s'efforcer de favoriser la jouissance de ce droit* ».

Considérant que, pour les enfants des écoles primaires, ce sont essentiellement les collectivités territoriales qui représentent « *les pouvoirs publics* »;

Considérant que les pratiques sportives et culturelles mises en œuvre dans les clubs et les associations de quartiers et de villages sont porteuses d'opérations intellectuelles développant la concentration, le dépassement de soi, la confiance en soi, l'adaptation à des lieux et des environnements différents, ...;

Tous les enfants en cours moyens des écoles primaires sont en droit de :

Article 1 :

Bénéficier de la présentation historique de personnalités dont les parcours sportifs et culturels ont été parties-prenantes dans la construction de leur « art de vie »

Article 2 :

Être guidés dans la gestion et le suivi de leur « temps périscolaire » par des éducateurs issus de la collectivité ou de l'éducation populaire, en charge de détecter et développer leurs « centres d'intérêts »

Article 3 :

Découvrir « in situ » les activités sportives et culturelles pratiquées sur leur quartier ou dans leur village, en assistant à des répétitions et à des entraînements

Article 4 :

Retrouver dans la médiathèque la plus proche des ouvrages (essentiellement narratifs) traitant d'activités sportives et culturelles du type de celles existantes dans leur quartier ou leur village

Article 5 :

Participer à la réalisation d'un projet collectif (sculpture, spectacle, ouvrage, ...) les amenant à se sentir pour un temps « ambassadeurs de leur quartier ou de leur village »

Article 6 : Obtenir officiellement la validation des valeurs acquises lors de leurs pratiques sportives et culturelles (livret art-sport).

Le « Manifeste des enfants du 21^{ème} » veut promouvoir la mise en synergie du sport et de la culture comme authentique « partie-prenante de l'éducation ».

Depuis quatre ans, en partenariat avec les enseignants, en accord avec les parents et au sein de plusieurs écoles d'un quartier pilote, nous avons enclenché ou réenclenché l'« envie d'apprendre » chez plusieurs enfants en cours moyens des écoles primaires.

Traduite dans les six articles de ce « Manifeste », cette mise en synergie doit maintenant être portée au plus haut niveau afin d'inciter les collectivités « à faire » et la puissance publique « à les y aider ».

**Pour soutenir ce « Manifeste »
il vous suffit de retourner ce mail
en indiquant vos nom et prénom derrière la formule :
« Je soutiens ce Manifeste »**

accompagné, si vous le souhaitez, d'une profession ou activité

Merci également de diffuser le plus largement ce « Manifeste », car son efficience est liée au nombre de soutiens qu'il obtient.

Jean-pierre FAYE

Président fondateur de « Sportculture 21th »

Essayiste et Conférencier : Sorbonne, Écoles primaires

*Anciennement Directeur d'École d'application, Directeur « Culture et Sport »
de grandes collectivités, Directeur « Sport et Territoires » du CNOSF, ...*

Parmi les premiers signataires, de nombreux corps de métiers :

- Professeurs des écoles, ...
- Professeurs des universités, ...
- Responsables de l'éducation populaire ...
- Educateurs, ...
- Parents, ...
- Dirigeants du sport adapté, ...
- Etudiants, Lycéens, ...
- Responsables sportifs (CNOSF, CROSF, CREPS) ..
- Inspecteurs Jeunesse et Sport ...
- Sportifs de haut niveau, ...
- Responsables culturels (Médiathèques, Maison pour Tous, ...)...
- Programmateurs littéraires, comédiens, artistes, ...
- Médecins, pédiatres, sophrologues, ...
- Psychologues, chercheurs petite enfance, ...
- Dirigeants de l'économie sociale et solidaire, ...
- Architectes, urbanistes, aménageurs, ...
- Directeurs de recherche (CNRS, CEPEL) ...
- Magistrats ...
- Juristes de l'économie du sport...
- Elus français et européens ...
- ...

« NeuJ'Pro »

La 22^{ème} édition de « NeuJ'Pro » se déroulera au Centre des Congrès de l'Opéra de Vichy les 9, 10 et 11 octobre.

Lors de ce congrès, qui abordera la plupart des sujets qui préoccupent aujourd'hui les élus et les professionnels en contact avec la jeunesse, le président de « Sportculture 21th » présentera le « Manifeste des enfants du 21^{ème} » ainsi que les déclinaisons opérationnelles y ayant trait, en compagnie de Michel Héluwaert, docteur en science politique, membre du collectif fondateur du Comité d'histoire du ministère de la Jeunesse et des Sports.



Interview sur « Radio Aviva »



Interviewé par Sydney Biton, le président de « Sportculture 21^{ème} » revient sur la nécessaire adaptation des sportifs à des lieux et des environnements différents.

Accessible en cliquant sur :

<https://radio-aviva.com/podcast/sport-culture-au-xxie-siecle-jean-pierre-faye-directeur-de-sport-culture/>

Le Site « Sportculture 21th »

<https://www.sportculture.net>

Le portail « **A Propos** » permet d'accéder à la répartition, par secteurs d'activité des 6000 sympathisants qui reçoivent chaque mois la Lettre « Sportculture 21th » ainsi qu'à la répartition nationale des 20 ambadrices et ambassadeurs « Sportculture 21th ».

Le portail « **130 Lettres mensuelles** » permet d'accéder aux Lettres mensuelles, éditées depuis février 2013, regroupées par thèmes : Société, Aménagement, Management, Politique publique, Grands évènements, Éducation.

Le portail « **Interventions** » permet d'accéder à plusieurs conférences données dans le cadre de « Sportculture 21th » et d'en visionner quelques extraits.

Le portail « **Ouvrages Jp F** » permet d'accéder à plusieurs ouvrages écrits et édités dans le cadre de « Sportculture 21th » ainsi qu'à des ouvrages en tant que co-auteur.

Le portail « **Villes de l'art de vie des enfants** » permet d'accéder aux 7 Ambitions du « Pacte opérationnel des ambitions citoyennes éducatives » ainsi qu'à un certain nombre de déclinaisons opérationnelles de terrain, dont celles mises en œuvre sur Montpellier avec ses 10 points d'étapes - dernier le 29 avril 2024.

Ce Pacte ainsi que plusieurs de ses déclinaisons sont également accessibles sur le site national de l'« Observatoire des Zones Prioritaires » : <https://www.ozp.fr/spip.php?article23279>